

## Communiqué de presse

---

Paris, le 24 juin 1999

### **L'INSERM SOUTIENT L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET LA CREATION D'ENTREPRISES AVEC UNE SOCIETE : "INSERM - TRANSFERT"**

Le conseil d'administration de l'INSERM vient d'accepter le projet de création d'une société-filiale, "INSERM-Transfert".

Celle-ci aura pour mission de favoriser l'incubation de projets scientifiques afin de créer des entreprises innovantes à partir des recherches et des technologies développées à l'INSERM dans le champ des biotechnologies, de la médecine et de la santé. Cette création s'inscrit dans le contexte de la politique d'innovation mise en place récemment par le gouvernement et permet à l'INSERM d'augmenter sa participation au développement économique et social du pays à partir des recherches produites par ses équipes.

L'INSERM est un acteur essentiel de la recherche biologique, médicale et en santé. Il joue également un rôle actif dans la valorisation des résultats de la recherche par une politique d'interface et de partenariat avec le secteur industriel : il dispose aujourd'hui d'un portefeuille de valorisation de 330 familles de brevets et de 690 contrats de recherche et développement associant plus de 240 entreprises ; plusieurs produits issus de la recherche sont sur le marché et une quinzaine d'entreprises ont déjà été créées. L'INSERM complète ce dispositif et donne une nouvelle impulsion à sa politique d'aide à l'innovation par la création d'INSERM-Transfert.

Société anonyme au capital de 36 MF, dont l'INSERM sera l'actionnaire quasi-unique, INSERM-Transfert aura pour rôle d'inciter, de détecter et d'accompagner les projets émanant des équipes que l'Institut soutient afin de faire émerger et de créer de jeunes entreprises technologiques. Elle aidera les scientifiques dans la validation, l'incubation et le montage de leurs projets, avec les conseils d'experts compétents en biologie, médecine et santé, ainsi que des spécialistes du transfert de technologies (brevets, conseils juridiques, financement, marketing).

INSERM-Transfert sera l'interface des incubateurs régionaux mis en place par les autres établissements de recherche et les universités. Elle sera également en relation avec les financeurs de l'innovation et les structures de valorisation publiques et privées, en France et à l'étranger.

Enfin, INSERM-Transfert s'associera aux filiales des autres organismes de recherche et à la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à l'appel à projets de création d'un fonds de bio-amorçage lancé par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et la technologie.

**Contact presse :**

**Marie-Christine SIMON**

Tél : 01 44 23 60 86

Fax : 01 45 70 76 81

Mél : [Presse@tolbiac.inserm.fr](mailto:Presse@tolbiac.inserm.fr)

Institut National de la Sante et de la Recherche Medicale  
101, rue de Tolbiac - 75013 Paris

Relations avec la presse et Partenariats medias

Tel. : 01 44 23 60 84/85/86

Fax : 01 45 70 76 81

e-mail : [presse@tolbiac.inserm.fr](mailto:presse@tolbiac.inserm.fr)